



**BOIS-DES-FILION**

**PROMULGATION DES RÈGLEMENTS No 990 et 991**

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **990 : Règlement concernant l'imposition de taxes pour l'exercice financier 2019 et les droits sur les mutations immobilières**
  - **991 : Règlement concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers - 2019**
- ont été adoptés par le conseil municipal le **18 décembre 2018**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 décembre 2019.**

  
**Pierre St-Onge**  
Greffier